

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 13 Février 2013

L' an 2013, le 13 Février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre, Maire

**Présents** : MOREL J.-P. - BOBIN G. - PIVOT A. - AGUEEFF M. - BLANQUET E. - CAILLIERE Cl.  
- DANGOUMAU J.-P. - DAVRAINVILLE S. - GRIPON P. - MARTEAU P. - MONTELS J.-P.

**Excusé ayant donné procuration** : DESHAYES M. à MOREL J.-P.

**Absents** : MARAIS/VIDAL M. - MONGIS A.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11
- Procuration : 1

**Date de la convocation** : 08/02/2013

**A été nommée secrétaire** : AGUEEFF M.

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

1. SIEGE : Enfouissement chemin de la lizonnière
2. Protection sociale complémentaire des agents
3. Contrat SEGILOG
4. Participation voiries Fonds de concours CCPN
5. Remboursement travaux de branchement particulier
6. Investissement : Autorisation d'engagement 2013
7. Permission de voiries FT
8. Avance S.I.S. L'Habit/Bois le Roy
9. SIEGE : compte-rendu du 24 novembre 2012
10. Informations Générales
11. Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2012 n'apportant pas de remarques est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Remplacement branchements en plomb
- Rythmes scolaires

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

### **SIEGE : Enfouissement chemin de la lizonnière**

Le maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et télécom.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'Investissement : 25 418,06 €
- en section de fonctionnement : 15 307,69 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise :

- le maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente
- l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Le maire rappelle qu'avec la réalisation de ce chantier, tous les réseaux seront enfouis, à l'exception de la côte du Torchon et qu'il faudra dans l'avenir prévoir le remplacement des lampadaires boule qui sont consommateurs d'électricité.

### **PROTECTION COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Le maire rappelle :

- que la commune de Bois le Roy a, par délibération du 10 avril 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture "prévoyance", à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Le maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Bois le Roy les résultats de la mise en concurrence de cette convention.

Le conseil municipal de Bois le Roy, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VU la Loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 bis ;
- VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25 ;
- VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

## DECIDE

**Article 1 :** d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 6 ans (date d'effet 1er janvier 2013, date de fin 31 décembre 2018).  
Le contrat pourra être prorogé pour les motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2019.
- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires

Article 2 : Les textes prévoyant qu'un montant de prise en charge par la collectivité soit défini, il est décidé de fixer à 7€ par agent la part prise en charge par la commune.

**Article 3 :** La commune de Bois le Roy autorise le maire à signer les conventions en résultant.

### **CONTRAT SEGILOG**

Le maire présente au conseil municipal le renouvellement du contrat SEGILOG, permettant à la commune d'utiliser et maintenir le logiciel "Gestion de Commune".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, ce nouveau contrat pour une durée de 3 ans.

### **PARTICIPATION VOIRIES FONDS DE CONCOURS CCPN**

Le maire rappelle qu'en 2010, la commune a demandé à la CCPN de réaliser, pour son compte via le Fonds de concours, les travaux de bordures de trottoirs rue de la forge.

La participation de la commune s'élève à 35 448,43€ et qu'il y a lieu de délibérer pour permettre son paiement dans l'attente du vote du budget primitif 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à acquitter cette somme qui sera inscrite au budget primitif 2013.

### **REMBOURSEMENT TRAVAUX BRANCHEMENT PARTICULIER**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été réalisé, à la demande d'un pétitionnaire, des travaux de raccordement au réseau d'eau potable et qu'il y a lieu d'en demander le paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à inscrire la somme de 1 371,61€ aux articles 4581 et 4582 du service d'eau et à signer les documents correspondants.

### **INVESTISSEMENT : Autorisation d'engagement 2013**

Le maire informe le conseil municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012, à savoir :

|               |         |
|---------------|---------|
| - chapitre 20 | 4 000€  |
| - chapitre 21 | 34 000€ |
| - chapitre 23 | 16 000€ |

Le maire demande au conseil municipal qui accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

### **PERMISSION DE VOIRIE FT**

Le maire donne lecture d'un courrier de France Télécom UI Normandie concernant le renouvellement de la permission de voirie qui arrive à échéance le 18 mars 2013.

Cette société demande que cette permission soit renouvelée pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

### **AVANCE S.I.S. L'HABIT/BOIS LE ROY**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'octroyer au S.I.S. L'Habit/Bois le Roy, à compter du 1er janvier 2013, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2013, une avance permettant au S.I.S. d'assurer les charges à payer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à effectuer une avance chaque mois sur le budget au S.I.S. jusqu'au vote du Budget Primitif 2013.

### **CHANGEMENT CANALISATION EN PLOMB**

Le maire rappelle l'obligation de remplacer les raccordements en plomb du réseau d'eau potable de la commune avant le 31 décembre 2013.

La Société SAFEGE a été retenue en qualité de maîtrise d'oeuvre pour réaliser le pilotage des études, la consultation, la passation des marchés et le suivi des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve se projet et autorise le maire à signer tous documents consécutifs à cette affaire.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire rappelle que le gouvernement a pris la décision de revoir les rythmes scolaires en ajoutant une demi-journée de présence par semaine.

Devant la complexité de la mise en oeuvre de cette décision, le président de la C.C.P.N a réuni le Comité des Maires pour un échange avec l'inspectrice de la circonscription de l'Education Nationale. Il en est ressorti que devant les incertitudes et les difficultés de mise en place (projet éducatif, restauration, périscolaire, transport), à l'unanimité, les maires demandent le report à la rentrée 2014 de ce nouveau rythme scolaire.

Le maire pense qu'il est préférable de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'un projet d'organisation de la semaine avec nos collègues de la commune du L'Habit, vu que nous sommes en S.I.S., afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants scolarisés, en concertation avec les familles, les personnels éducatifs, les personnels du périscolaire.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le report à la rentrée scolaire 2014/2015 de la mise en place de la semaine de 4 jours et demi et autorise le maire à demander les reports auprès de la DSDEN et de Monsieur le Président du Conseil Général.

## INFORMATIONS GENERALES

Le maire souligne le travail important réalisé par Monsieur Paul Gripon pour finaliser le réseau informatique de l'école et la rédaction de la documentation correspondante.

## QUESTIONS DIVERSES

### Jean-Pierre Dangoumau

Les agents techniques ont suivis une formation "Habilitation électrique et travail en hauteur".

### Jean-Pierre Montels

- Le dossier de demande de subvention pour les travaux de la mare de boiteau a été déposé au Conseil Général et au Pays d'Avre d'Eure et d'Iton.
- Que nous attendons la date de démarrage de la coupe de bois de chauffage.

### Marianne Aqueeff

- Fait un point sur les travaux de l'église.

Le maire informe qu'une réunion s'est tenue en mairie pour faire un point sur les travaux complémentaires, suite à la constatation que les bois des planchers et des parements étaient infectés par la mэрule et qu'il a été nécessaire de tout brûler. Le sol est lui même atteint.

D'autre part, une seconde poutre traversière doit être reprise car elle présente des signes inquiétants de fissure. Enfin 11 poteaux de soutènement de l'église sont à reprendre au lieu des 8 initiaux.

- Informe qu'une bourse aux vêtements au profit du CCAS se déroulera le Samedi 23 février 2013 de 14h à 18h.

### Paul Gripon

Après avis des élus, la parution du journal "Echos des Forêts" sera désormais trimestrielle.

### Patrick Marteau

- Informe qu'il finalise le dossier de rénovation des trottoirs rue de la mairie.
- que des actions sont en cours pour traiter les ornières du chemin du poirier noir, de la côte à bertaux et du chemin de la mare rouge.

### Sébastien Davrainville

- Informe que la remise des maillots aux licenciés du Vélo Club se fera le Samedi 16 février 2013 à 14h à l'Arsenal et que la première course organisée à Bois le Roy aura lieu fin avril 2013 ainsi qu'un loto le samedi 16 mars.

Le maire informe que pour encourager cette activité, qui accueille beaucoup de jeunes, il a fait réaménager le local au-dessus de l'arsenal pour que le Vélo Club puisse disposer d'une surface lui permettant de développer ses activités.

La séance est levée à 21H50.